

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

NOMINATION



Xavier Delarue installé dans ses fonctions de préfet de l'Eure depuis le 6 mai.

Nommé préfet de l'Eure par décret du Président de la République en date du 8 avril 2026, Xavier Delarue a officiellement pris ses fonctions le mercredi 6 mai 2026.

À cette occasion, le préfet s'est rendu au cimetière Saint-Louis à Évreux pour procéder au traditionnel dépôt de gerbe et à un moment de recueillement devant le monument aux morts, en hommage à celles et ceux morts pour la France.

Quatre priorités pour le département

Lors de cette prise de fonction, le préfet a présenté les grandes priorités de son action dans l'Eure :

- la sécurité au sens large : qu'il s'agisse de la sécurité publique, alimentaire ou encore sanitaire ;
- le soutien à l'économie, aux entreprises et à l'emploi ;
- l'accompagnement des projets portés par les collectivités ;
- la solidarité humaine et territoriale, notamment pour favoriser l'accès aux services publics.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence des représentants des forces de sécurité, des services de secours et des acteurs institutionnels du territoire.

Un parcours au sein de l'État et du ministère de l'Intérieur

Âgé de 53 ans, Xavier Delarue est ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), promotion « Nelson Mandela ». Diplômé en 1995 de l'IEP de Paris, section « service public », il est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre national du Mérite.

Entré au ministère de l'Intérieur en 2001, il a exercé plusieurs fonctions au sein de l'administration territoriale, de l'administration centrale et en cabinet ministériel. Il a également occupé des responsabilités au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ainsi qu'à la direction générale de la police nationale.

Avant sa nomination dans l'Eure, il occupait les fonctions de préfet de la Meuse depuis mars 2023.



3 réunions d'informations ont réuni 375 maires à Evreux, Les Andelys et Bernay

Xavier Delarue, préfet de l'Eure, a introduit ces réunions en rappelant le rôle du couple "maire-préfet", qui est le fondement de l'organisation territoriale de la République.

L'ensemble des chefs de services de l'Etat dans le département étaient représentés pour rappeler leurs missions en lien avec les maires, et les contacts : Parquet d'Evreux, direction départementale des finances publiques, gendarmerie nationale, police nationale, service départemental d'incendie et de secours

(SDIS), direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), direction départementale de la protection des populations (DDPP), Agence régionale de santé (ARS), direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), l'Office français de la biodiversité (OFB), unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les services de la préfecture.

Une [boîte à outils](#) des élus a été mise à disposition sur le site internet des services de l'État dans l'Eure. Tous les sujets utiles pour les élus y sont traités de manière simple, avec des fiches pratiques :

- vie des collectivités ;
- pouvoirs de police ;
- sécurité ;
- éducation, action sociale, santé ;
- environnement, agriculture, vie animale ;
- vie économie et aménagement du territoire ;
- transition écologie, urbanisme et patrimoine.

Consultez la boîte à outils des élus sur le site : www.eure.gouv.fr





Outil d'alerte GALA : mise à jour des coordonnées des communes

Dans le cadre du dispositif ORSEC départemental, la préfecture de l'Eure utilise une plateforme de gestion d'alerte locale automatisée, appelée communément "GALA". Elle permet de **diffuser des messages d'alerte auprès des communes en cas d'événements ou de risques significatifs dans le département, par téléphone fixe ou portable, SMS ou courriel.**

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de **mettre à jour les coordonnées de contacts** de vos municipalités sur cette application.

L'alerte GALA peut notamment être déclenchée par la préfecture :

- en cas de **vigilance météorologique** le nécessitant (systématique à compter du niveau "orange") ;
- en cas d'alertes liées à la prévision des **crues** ;
- en cas de réalisation d'un **risque technologique**.

Dans le cadre de vos prérogatives et pouvoirs de police, il est essentiel que l'alerte puisse être réceptionnée par vos municipalités de jour comme de nuit en toutes circonstances.

Les personnes désignées doivent pouvoir être contactées et joignables à tout moment (24h/24 et 7j/7) en cas d'alerte. Ainsi il convient de privilégier des contacts par téléphones portables.

Afin de mettre à jour les coordonnées de contacts qui seront utilisées dans l'outil GALA :

- Rendez-vous sur le site internet dédié, à l'adresse suivante <https://27.prefecture-sit.fr> ✎
- Pour accéder au site internet, votre mairie a été destinataire d'un identifiant et d'un mot de passe à la création du service. La mise à jour des contacts est indispensable pour ne pas interrompre la transmission des messages d'alerte.
- Il est possible d'enregistrer jusqu'à **5 contacts** par commune.

En cas de perte des codes d'accès :

- Rendez-vous sur le site internet dédié, à l'adresse suivante <https://27.prefecture-sit.fr> ✎
- Cliquez sur l'onglet "mot de passe oublié" : il convient d'inscrire l'adresse mail identifiée pour votre entité, le plus souvent l'adresse fonctionnelle.
- En cas de perte de l'identifiant, vous pouvez effectuer une nouvelle demande auprès du Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) par mail : pref-sidpc27@eure.gouv.fr.



Le SIDPC de la préfecture reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur cet outil d'alerte via la boîte mail : pref-sidpc27@eure.gouv.fr

Ouverture du portail de demande des cartes de maire et d'adjoint

Dès à présent, les demandes de cartes de maires et d'adjoints peuvent être déposées sur le site de l'imprimerie nationale.

Le lien vers le site Internet de l'imprimerie nationale et le guide de "pas-à-pas" pour la procédure de dépôt sont disponibles sur le [site des services de l'Etat dans l'Eure](#).

Attention à la qualité de la photo d'identité fournie : il faut utiliser des photos de type carte d'identité avec fond uni blanc ou clair et un cadrage de face sur le visage (éviter les photos du buste avec des éléments en arrière plan) et utiliser l'outil de cadrage pour éviter d'avoir une photo plus petite que le cadre. A défaut, les demandes seront rejetées et la procédure sera à refaire.

La préfecture informera de la mise à disposition de la carte à la préfecture ou dans les sous-préfectures, suivant l'arrondissement d'appartenance de la commune. Le cas échéant, il sera demandé de restituer la carte valable sur la mandature 2020-2026.

Seules les cartes éditées et distribuées gratuitement par l'imprimerie nationale ont une valeur officielle, ce n'est pas le cas des cartes qui sont vendues par certains sites internet.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

3 guides de bonnes pratiques pour le développement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables couvrent 18 % de la consommation énergétique du département de l'Eure. Leur développement doit se poursuivre, se faire en lien étroit avec les acteurs locaux (élus, SIEGE 27, GRDF, chambre d'agriculture, Ademe...) et constituer un véritable projet de territoire. Pour faciliter leur déploiement et l'acceptabilité des projets, **trois guides de bonnes pratiques pour le bon développement des énergies renouvelables ont été élaborés par les services de l'État en concertation avec les élus et acteurs de la filière.**

Ces guides sont déclinés pour la filière **photovoltaïque**, **éolienne** et de **méthanisation**. Il ne s'agit pas de guides réglementaires mais de **documents à destination des élus et des porteurs de projet** précisant les bonnes pratiques de chacun à toutes les étapes du projet. L'objectif est d'apporter des clés pour le bon déploiement des projets d'énergie renouvelables sur nos territoires.



Retrouvez les [guides de bonnes pratiques](#) :



- [Méthanisation](#) (4 pages)
- [Photovoltaïque](#) (4 pages)
- [Eolien](#) (4 pages)



Si vous avez besoin d'informations, contactez ddtm-comite-enr@eure.gouv.fr

Objets d'origine animale ou végétale : vigilance lors des brocantes et événements locaux

Bijoux, couverts, statuettes ou dominos en ivoire, collections de papillons, chouettes et écureuils naturalisés, ou encore instruments de musique en bois de palissandre... Lors de brocantes ou manifestations locales, la vente ou l'achat d'objets issus de certaines espèces animales ou végétales peut constituer une infraction.

La commercialisation de tout ou partie de ces espèces est en effet strictement encadrée par la réglementation.

Il est indispensable de pouvoir attester de l'origine licite des objets proposés à la vente. Dans certains cas, la détention de certificats spécifiques ou de dérogations est requise.

Ces dispositions visent à protéger des espèces menacées dans leur milieu naturel. La lutte contre le commerce illégal de ces biens contribue directement à la préservation de la biodiversité.

En tant qu'élu, vous avez un rôle essentiel de sensibilisation et de vigilance, notamment lors de l'organisation ou de l'encadrement de brocantes et marchés.



+ Consultez le guide pratique [« Commerce et détention d'objets issus d'espèces sauvages : conduite à tenir »](#) pour vous accompagner dans vos démarches

Pour plus d'informations, contactez l'Office français de la biodiversité (OFB) au 02 32 52 05 08 ou sd27@ofb.gouv.fr



Rachat de métaux précieux : attention aux arnaques !

Le rachat de métaux précieux (or, argent, platine) peut exposer les consommateurs à des pratiques peu transparentes si certaines précautions ne sont pas prises.

Les collectivités ont un rôle à jouer en matière d'information du public. Il est important de rappeler aux administrés de s'adresser à des **professionnels qualifiés, de lire attentivement les termes du contrat avant toute transaction et de comparer les offres, les prix pouvant varier fortement.**

Une information claire permet de limiter les risques et de mieux protéger les consommateurs. Des ressources sont disponibles pour accompagner cette sensibilisation. Vous pouvez les relayer auprès de vos administrés.

+ La DGCCRF propose une [fiche pratique détaillée](#).

En cas de difficulté avec une entreprise, les administrés peuvent effectuer un signalement sur la plateforme [SignalConso](#)

Changement climatique : une formation gratuite en ligne proposée par l'OFB

Dans le cadre du projet LIFE ARTISAN, l'Office français de la biodiversité (OFB) organise le MOOC « S'adapter au changement climatique avec les Solutions fondées sur la Nature » (SfN), dont la diffusion est prévue en septembre 2026. Cette formation en ligne, 100% gratuite est destinée à accompagner pour comprendre, agir et transformer les pratiques grâce aux SfN. Elle sera disponible sur la plateforme de formation en ligne de l'OFB.



Les Solutions fondées sur la Nature offrent des réponses concrètes et souvent moins coûteuses que les solutions d'ingénierie classique pour faire face aux effets du changement climatique. Par exemple, des haies pour protéger les sols, des cordons dunaires ou des mangroves pour défendre les habitants et les infrastructures, de la végétation pour rafraîchir les villes et les villages, des zones humides pour réguler les crues et les sécheresses, etc.

À qui s'adresse cet événement ?

- Chercheurs
- Citoyens
- Collectivités
- Entreprises
- Professionnels de la biodiversité
- Scolaires & enseignants

Modalités pratiques : ouverture du MOOC en septembre 2026, pendant 9 semaines, à raison de 2 heures environ par semaine. Gratuit, il est accessible à tous, et est à 100 % en ligne.

+ Inscrivez vous sur [le site OFB](https://le-site-OFB.fr)



CARBURANTS

Crise au Moyen-Orient : toutes les mesures de soutien économique

Le Gouvernement a mis en ligne une foire aux questions (FAQ) sur les mesures de soutien économique mises en place face à la crise au Moyen-Orient.

Depuis le 13 mai, retrouvez tous les dispositifs mis en place sur le site aides-carburant.gouv.fr :

- **Aide carburant pour les travailleurs "grands rouleurs"** : elle concerne les travailleurs aux revenus modestes (revenu fiscal de référence pour 2024 inférieur ou égal à 16 880 € pour une personne seule), qui utilisent leur voiture pour parcourir au moins 15 km par trajet domicile-travail ou 8 000 km/an dans le cadre de leur activité professionnelle.



- **Dispositifs d'aide pour les agriculteurs :**

- prise en charge du droit d'accise applicable sur le GNR agricole pour le mois d'avril 2026 ;
- remboursement de 15 centimes par litre sur le GNR agricole pour le moi de mai 2026 ;
- report de paiement des cotisations et contributions sociales dûes au titre de l'année 2026 ;
- prise en charge exceptionnelle de cotisations sociales à la MSA ;
- prêt flash carburant.

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

